

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Dans cette phase 3, l'engagement de chacun –parents et professionnels- est encore plus nécessaire, tant par le respect des gestes barrières que par une action précoce de dépistage et d'isolement.

En cas de symptôme pouvant évoquer le COVID 19 : toux, fièvre (à partir de 38°), chez l'adulte ou l'enfant, la famille ne pourra pas fréquenter le LAEP. Si des symptômes apparaissent durant le temps, la famille devra quitter le lieu d'accueil enfants parents.

En cas d'apparition ou suspicion de Covid 19 dans les 15 jours qui suivent la fréquentation du LAEP, les accueillantes devront impérativement être prévenues afin de pouvoir informer les autres parents.

DANS CE CADRE NOUS DEMANDERONS EXCEPTIONNELLEMENT AUX PERSONNES FREQUENTANT LE LAEP DE NOUS COMMUNIQUER UN NUMERO DE TELEPHONE OU UNE ADRESSE MAIL AFIN D'ETRE INFORMEES SI NECESSAIRE.

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses (grippe saisonnière, coqueluche...) car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Les règles d'hygiène sont beaucoup plus strictes en cas d'épidémie de COVID 19. Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels. Le respect et l'application rigoureuse de ces mesures sont particulièrement importants durant cette période.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou Solution Hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre entre adultes

Usage de Solution Hydro-alcoolique

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon, mais celle-ci ne remplace pas le lavage des mains. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées.

Pour les enfants, le lavage des mains doit être pratiqué uniquement avec du savon.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

PORT DU MASQUE POUR LES ADULTES

Le port du masque est obligatoire durant tout le temps de présence au LAEP

- Ne pas toucher au masque, ni le baisser pour parler, ni le poser pour le remettre.
- Changement du masque toutes les 4h

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 10 ans.

ARRIVEE ET DEPART DU LAEP

ARRIVEE

- Lavage des mains pour adultes et enfants
- Dans le respect des règles de distanciation physique, une seule famille présente dans la salle d'eau

DEPART

- Il est recommandé d'anticiper son départ afin qu'il puisse se faire de manière échelonné et d'éviter le regroupement de plusieurs adultes dans un espace restreint
- Lavage des mains pour adultes et enfants
- Dans le respect des règles de distanciation physique, une seule famille présente dans la salle d'eau

SUR PLACE

LES ADULTES PRESENTS VEILLENT A GARDER UNE DISTANCE D'AU MOINS 1 METRE ENTRE EUX.

LES CHANGES

Une seule famille est présente à la fois dans la salle de change ou les toilettes

- Lavage des mains pour l'adulte et l'enfant avant et après chaque change
- Nettoyer le plan de change ou la cuvette des toilettes après chaque utilisation avec le produit désinfectant mis à disposition

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

UTILISATION DES JEUX ET JOUETS

- Le nombre de jeux et jouets sera limité, en privilégiant les jouets facilement lavables.
- Etant donné la difficulté d'empêcher les enfants de mettre un jouet à la bouche, celui-ci sera placé dans un bac « jouets à laver » après utilisation par l'enfant.
- Tous les jeux et jouets utilisés seront lavés et désinfectés quotidiennement.
- Doudou et tétine : si cela est possible pour l'enfant, ces petits objets resteront dans les poussettes. Si l'enfant en a besoin, les adultes seront vigilants afin d'éviter les échanges entre enfants.

ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL

L'attention portée à l'hygiène et à l'entretien des locaux restera élevée et le nettoyage sera effectué quotidiennement.

Dans la mesure du possible, l'accueil se fera au jardin, dans un espace sécurisé et ombragé.

En cas d'accueil à l'intérieur des locaux, ceux-ci seront régulièrement aérés.

